

Inscription scolaire

2024-2025



L'inscription scolaire* concerne l'entrée des enfants en petite section de maternelle ou les enfants des familles emménageant à Lyon.

Une inscription en trois temps :

1. Préinscription administrative scolaire auprès des services de la Ville de Lyon (selon les modalités ci-dessous).
2. Inscription pédagogique auprès de la directrice ou du directeur de l'école.
3. Préinscription à la restauration scolaire et aux temps périscolaires auprès des services de la Ville de Lyon à partir du 8 avril après-midi.

Du 5 février au 22 mars

Par internet :

Formulaire en ligne sur lyon.fr (mes démarches) permettant de joindre les pièces justificatives.

En Mairie d'arrondissement :

Avec ou sans rendez-vous selon les Mairies, en présentant la copie des pièces justificatives. Se renseigner auprès de votre Mairie d'arrondissement.

Pièces justificatives et documents utiles :

Un justificatif de l'autorité parentale (livret de famille, acte de naissance avec filiation) et le cas échéant, copie de la décision de justice relative à l'autorité parentale.

Un justificatif de domicile (de moins de 3 mois).

Le ou les avis d'imposition 2023 pour le calcul du quotient familial municipal, afin de bénéficier des tarifs restauration scolaire et accueils périscolaires adaptés à vos revenus.

*Les enfants sont inscrits dans l'établissement dont dépend le domicile des parents conformément au périmètre scolaire en vigueur.